

Saint Coulomb

Plan local d'urbanisme

3.3 Emplacements réservés

Liste des Emplacements Réservés

Dossier prescrit le :

08/12/2014

Dossier arrêté le :

16/11/2016

Mis à l'enquête publique : 24/04/2017
au 31/05/2017

Dossier approuvé le :

20/11/2017



SAINT-COULOMB
ENTRE TERRE ET MER



COLLIN & WOJCIK
paysagistes urbanistes



Olivier LOZACHMEUR

Saint Coulomb – PLU – 3.3

URBéA
l'atelier d'urbanisme

Cette liste regroupe l'ensemble des emplacements réservés figurant au plan de zonage avec l'indication de leurs bénéficiaires et de leur superficie ou de l'emprise de la voie désirée.

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie ou largeur finale
1	Création d'un cheminement piéton/cycle	Commune	L : 3 m
2	Création d'un giratoire, d'une voie viaire et d'un cheminement doux, dans le cadre de l'urbanisation de la frange sud de Rothéneuf	Commune de Saint-Malo	S : 3992 m ²
3	Création d'une voie verte de la Baie	Département	L : 3 m

